

MAIRIE DE CUREL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 14/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le trois avril à quinze heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Emilie DE BOUVER, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absent excusé : Madame Isabelle BARTHELEMY et Monsieur Bernard NICOLAS

Convocation et affichage : 06/03/2023

Secrétaire de séance : Madame Sophie DUCCA

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 5

OBJET : FIXATION DE LA DUREE DES CONCESSIONS DU COLUMBARIUM

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération n°08/2023 du 13 mars 2023, qui fixe le prix des concessions du columbarium. Il a été omis de fixer la durée des concessions.

Il rappelle qu'un unique prix de la case a été fixé à 450.00 €, il y a 9 cases.

Monsieur le maire invite les conseillers à délibérer sur la durée des concessions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- dit que les cases du columbarium feront l'objet de concessions trentenaires d'un montant de 450.00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 05 avril 2023.

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN

